



Dijon, le 15 septembre 2016

académie
Dijon

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Les collèges des IA-IPR et des IEN ET-EG

à

mesdames et messieurs les professeurs

s/c de

mesdames et messieurs les proviseurs
de lycée et lycée professionnel

mesdames et messieurs les principaux
de collège

mesdames et messieurs les directeurs
des établissements privés

CORPS D'INSPECTION

Affaire suivie par :
JC. DUFLANC / F. BERTRAND /
D. PERRAULT / Ph. JACQUIN
Référence :
JCD/DP/DP/PHJ/MY

Téléphone

03 80 44 87 05

03 80 44 87 14

Télécopie

03 80 44 86 95

Courriel

Corpsdinspection2@ac-dijon.fr

Corpsdinspection3@ac-dijon.fr

Rectorat de Dijon
Secrétariat des corps d'inspection
2G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon Cedex

Objet : lettre de rentrée 2016-2017

La lettre de rentrée des IA-IPR et des IEN ET-EG de l'académie se décline en deux parties. La première s'adresse collectivement à tous les professeurs et personnels d'éducation des collèges et des lycées des voies générale, technologique ou professionnelle. Elle a vocation à servir de support à la réflexion des équipes d'établissement et des conseils pédagogiques. La seconde partie est spécifique à chaque discipline ou spécialité.

Partie commune

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des personnels pour leur engagement et leur investissement dans les différents aspects de leur mission d'enseignement et d'éducation, et tout particulièrement celles et ceux qui ont assuré un tutorat, participé à la formation initiale ou continue, ou bien encore contribué à l'organisation des examens.

La nouvelle année scolaire se caractérise par des évolutions importantes : l'entrée en vigueur des nouveaux programmes de la scolarité obligatoire, la réforme du collège, la mise en œuvre des quatre parcours éducatifs, l'évolution du DNB, la poursuite de la rénovation de la voie professionnelle... Celles-ci viennent conforter et outiller l'objectif porté par chaque acteur du système éducatif, à savoir former chaque élève, dans un cadre de vie apaisé et serein, pour qu'il devienne un citoyen éclairé, instruit, éduqué, autonome, cultivé et porteur des valeurs de la République. La formation des équipes pédagogiques sera donc une priorité dans notre académie.

I. Orientations et priorités nationales et académiques

La circulaire de rentrée 2016 parue au BO n°15 du 14 avril 2016 fixe pour cette année scolaire, un certain nombre d'orientations et de priorités. Trois grands axes sont ainsi évoqués :

- une École qui se transforme au service de la qualité et de l'efficacité des apprentissages ;
- une École inclusive pour la réussite de tous ;
- une École qui fait vivre les valeurs de la République.

1. Une École qui se transforme au service de la qualité et de l'efficacité des apprentissages

Les nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège entrent en vigueur à cette rentrée scolaire. Conçus en cohérence avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, ils en constituent le cadre opérationnel et s'articulent avec la logique de cycles. Pour la première fois, ils

permettent une approche curriculaire des contenus d'enseignement : ils précisent les enjeux et les objectifs de formation pour chaque cycle et mettent en évidence la contribution des différents enseignements à l'acquisition de chacun des cinq domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Des ressources en ligne ont été publiées :

- sur le site EDUSCOL (<http://eduscol.education.fr/pid23199/ecole-elementaire-et-college.html>)
- sur le site de CANOPE (<http://eduscol.education.fr/pid23199/ecole-elementaire-et-college.html>)

Quatre parcours seront suivis par les élèves au cours de leur scolarité : le parcours Avenir, le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), le parcours citoyen et le parcours santé. Fondés sur une démarche de projet, ces parcours doivent s'installer dans la durée, non pas seulement annuelle mais *a minima* sur l'ensemble de la scolarité obligatoire et plus généralement jusqu'à la fin du lycée. Un support de présentation des quatre parcours a été conçu au niveau académique. Celui-ci peut servir de base de présentation aux élèves et peut être adapté pour une mise en ligne sur l'ENT de chaque établissement (<http://www.ac-dijon.fr/pid34481/nouveau-college.html>). Tout au long de la scolarité de l'élève, l'application nationale FOLIOS permettra la mise en cohérence des parcours de l'élève.

Concernant la réforme du collège, l'académie s'est dotée depuis la rentrée d'un comité de suivi dont les travaux permettront d'enrichir la réflexion sur les principales mesures à appliquer. En appui au travail des équipes pédagogiques, l'académie propose par ailleurs, sur une page spécifique du site académique, de nombreux retours d'expérience. Celle-ci fera l'objet d'une mise à jour régulière au fil du temps sur la base de vos contributions relatives aux organisations et projets que vous souhaiterez mettre en partage : cf. <http://www.ac-dijon.fr/pid34481/reforme-du-college-2016.html>. Parallèlement, et afin de compléter les formations conduites en 2015-2016 sur la réforme du collège, un temps 2 de formation est proposé. Il se décline selon deux axes : des dispositifs disciplinaires et transversaux d'approfondissement à candidature individuelle, ainsi que des dispositifs d'accompagnement des établissements, qui permettent de répondre au plus près des besoins locaux de formation. Les demandes ont été recueillies début juillet et seront mises en œuvre pour la plupart entre octobre et décembre 2016. Les formations autres que celles relatives à la réforme du collège sont inscrites au plan académique de formation (<http://paf.ac-dijon.fr>). Les candidatures individuelles seront recueillies du 13 octobre au 10 novembre 2016 pour une mise en œuvre des formations entre janvier et juin 2017.

Le plan numérique vise à favoriser la généralisation des usages pédagogiques du numérique. La DANE accompagne cette généralisation en proposant :

- en partenariat avec CANOPE, des actions d'informations et de formations, tels que l'UNA le 21 septembre 2016 (<http://una.ac-dijon.fr/>), les formations en candidatures individuelles au plan académique de formation (<http://dane.ac-dijon.fr/spip.php?rubrique159>), les formations locales demandées par les établissements ou les bassins. Ces formations sont complétées par l'offre de formation complémentaire disponible sur m@gistere : <https://magistere.education.fr/ac-dijon/offer/additional> ;
- des actions pédagogiques tels que le concours « Blogue ton école – collège – lycée » (<http://blogue-ton-ecole.ac-dijon.fr/>) et Tw'haïku (<http://tw-haiku.ac-dijon.fr/>) ;
- un accompagnement des projets en établissement, en lien avec le plan numérique ou sur sollicitation des professeurs ou des établissements ;
- des services académiques réunis sur une page « numérique éducatif » créée sur le portail intra-académique ou PIA (<https://pia.ac-dijon.fr>).

Pour améliorer la continuité des apprentissages à l'intérieur de chaque cycle de la scolarité obligatoire puis entre le collège et le lycée, mais aussi en cas de changement d'école ou d'établissement, est créé pour chaque élève un livret scolaire unique numérique (LSUN). Il permet, pour la première fois, de disposer d'un outil numérique national de suivi des acquis tout au long du parcours de

formation de chaque élève. Un groupe de travail académique est installé à la rentrée afin d'envisager son déploiement et les actions de formation nécessaires. Afin de faciliter cette mise en œuvre dans les classes, de nombreuses ressources en ligne ont été publiées :

- sur le portail intranet académique (PIA) : onglet Panda, rubrique LSUN ;
- sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid104511/le-livret-scolaire.html>

2. Une École inclusive pour la réussite de tous

A dominante rurale, notre académie connaît des disparités territoriales, économiques et sociales. Aussi convient-il de travailler dans le sens d'une équité accrue pour réduire l'impact des déterminismes sociaux. Dans le même ordre d'idée, la prise en compte de la diversité et des singularités de chacun au sein d'un collectif contribuera à renforcer l'égalité des chances dans un contexte apaisé et sécurisé.

De plus, de nouvelles dispositions, destinées à l'ensemble des lycées professionnels, définies dans la circulaire n°2016-055 publiées au bulletin officiel n°13 du 31 mars 2016, entrent en vigueur à la rentrée 2016. La période d'accueil des élèves devra retenir toute l'attention des équipes pédagogiques et éducatives afin de créer un « esprit établissement » et de renforcer les liens au sein du groupe classe. Il s'agit également d'accompagner la transition entre le collège et le lycée professionnel. Elles visent aussi à mieux préparer les élèves de seconde professionnelle et de première année de CAP à leur parcours dans l'enseignement professionnel. Une orientation plus progressive et réversible doit également être développée. La construction du projet joue en effet un rôle important dans la persévérance scolaire et la réussite des élèves. Le processus d'orientation ne peut donc être considéré comme achevé à l'entrée dans la voie professionnelle.

Afin d'accorder à la première période de formation en milieu professionnel (PFMP), l'attention qu'elle mérite et favoriser son bon déroulement, une préparation à l'arrivée en milieu professionnel devra être élaborée par l'équipe pédagogique dès la rentrée 2016.

Parmi les mesures phares, il convient aussi de souligner que la pression certificative sera allégée au cours de l'année de seconde professionnelle afin de rendre plus de temps d'apprentissage aux élèves.

Par ailleurs, cinq académies, dont celle de Dijon, expérimenteront un dispositif d'orientation accordant une priorité pour l'entrée en section de technicien supérieur à des bacheliers professionnels sur proposition du conseil de classe de terminale.

L'organisation des sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) évolue : l'existence et les moyens de ces structures sont réaffirmés ; le pilotage est renforcé ; l'orientation et les modalités d'admission des élèves sont redéfinies et les conditions nécessaires à l'individualisation des parcours de formation sont détaillées, afin que tous les élèves soient en mesure, à l'issue de la scolarité obligatoire, d'accéder à une formation conduisant au minimum à une qualification de niveau V.

La lutte contre le décrochage scolaire et pour le maintien des jeunes en formation jusqu'à la qualification devra rester une priorité pour notre académie.

3. Une École qui fait vivre les valeurs de la République

Les valeurs de la République sont à affirmer pour prévenir toutes les formes de discrimination et de harcèlement et garantir l'égalité entre les sexes. Le principe de laïcité sera particulièrement mis en valeur à l'occasion de la journée du 9 décembre, date anniversaire de la loi de 1905, mais également dans l'ensemble des enseignements et des initiatives, menés à l'échelle de la classe, de l'école ou de l'établissement, qui concourent tout au long de l'année à l'éducation à la citoyenneté. C'est dans le quotidien des disciplines que les valeurs de la République devront être transmises, au cœur des projets pluridisciplinaires aussi menés avec les élèves et dans l'ensemble des actions ou instances qui suscitent et valorisent leur engagement. Le parcours citoyen

construit autour de l'enseignement moral et civique (EMC), d'une éducation aux médias et à l'information qui prend pleinement en compte les enjeux du numérique et de ses usages, de la pratique du débat démocratique et de la préparation de la journée défense et citoyenneté s'inscrit dans la culture scolaire que l'on doit à tous les élèves et participe à l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun.

De nombreuses ressources ont été publiées sur le site académique et le site du réseau CANOPE :

- <http://www.ac-dijon.fr/cid85398/mobilisons-l-ecole-pour-les-valeurs-de-la-republique.html>
- <https://www.reseau-canope.fr/les-valeurs-de-la-republique.html>

II. La réussite scolaire dans notre académie

La réussite scolaire reste un axe prioritaire du projet académique 2014-2017 tout comme la lutte contre le décrochage scolaire qui est réaffirmée comme enjeu national majeur. En outre, si l'académie de Dijon propose de façon massive des orientations dans le supérieur aux élèves bacheliers (plus de 85 %), il s'agit toutefois de développer l'ambition de ceux issus de la voie professionnelle. Libérer les freins pour inciter tous les élèves à se projeter dans l'enseignement supérieur constitue un objectif à renforcer.

Pour la session 2016, nous constatons dans notre académie :

- Pour le diplôme national du brevet

2012		2013		2014		2015		2016	
Acad	National								
83,8%	84,7%	86,7%	84,7%	84,2%	85,2%	85,9%	86,3%	86,2%	87,3%

- Pour les baccalauréats général, technologique et professionnel

	2012		2013		2014		2015		2016	
	Acad	Nat.								
BCG	89,9%	89,7%	91,9%	91,9%	91,6%	90,9%	92,2%	91,5%	91,4%	91,4%
BTN	84,4%	83,4%	86,6%	86,7%	91,4%	91%	89,5%	90,8%	90,6%	90,7%
BPRO	76%	78,2%	79%	78,5%	83,7%	81,9%	80,6%	80,3%	84,3%	82%

Source : OCEAN - Sessions juin 2012, 2013, 2014, 2015, 2016

NB : - Les taux nationaux correspondent à la métropole plus les DOM.

- Pour toutes les années, le champ correspond à la session de juin sans la 2ème session de septembre.

L'amélioration sensible des résultats aux examens dans notre académie constitue un encouragement à poursuivre les actions individuelles et collectives induites par le Projet académique en particulier dans son axe I : favoriser l'ambition et la réussite de tous les élèves.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une excellente année scolaire.

La rectrice



Frédérique
ALEXANDRE-BAILLY

Le doyen des IA-IPR



Jean-Christophe
DUFLANC

Le doyen des IEN ET-EG



Didier PERRAULT

Circulaire de rentrée 2016, parue au BO n°15 du 14 avril 2016 :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100720

Circulaire « Favoriser l'engagement des élèves », parue au BO n°29 du 17 juillet 2014 :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=81301

Circulaire « réussir l'entrée au lycée professionnel » circulaire n° 2016-055 du 29 mars 2016 publiée au bulletin officiel du 31 mars 2016 :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100538

Folios, au service de tous les parcours éducatifs : <https://folios.onisep.fr/>